



**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES
RETROCESSION DU BAIL COMMERCIAL DU LOCAL
SIS 12 RUE DU BAC D'ASNIERES
92110 CLICHY LA GARENNE**

Période d'affichage

19 novembre au 2 décembre 2025

Descriptif du commerce :

Le local d'une surface totale approximative de 125m², donné à bail à usage commercial et objet de la rétrocession se compose ainsi :

- En rez-de-chaussée : un local commercial d'une surface approximative totale de 75,91 m².

Le bail commercial en cours a été conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 12 mars 2018 pour se terminer le 11 mars 2027.

Le bail a été consenti moyennant le versement d'un loyer mensuel qui s'élève à 1 404,68 € (mille quatre cent quatre euros et soixante-huit centimes) hors taxe et hors charges, payable trimestriellement et d'avance, soit 4 214,03€ HT/HC (quatre mille deux cent quatorze euros et trois centimes). Le présent bail est assujéti au régime de la TVA.

Les charges trimestrielles sont de 390 € (trois cent quatre-vingt-dix euros).

Activités autorisées par le bail

Les activités autorisées par le bail sont : « Commerce-Supérette ».

Prix de rétrocession

Le prix de cession pour le bail commercial est de 81 900 euros.

Dépôt de garantie

Pour garantir l'exécution des obligations lui incombant, le preneur versera au bailleur la somme de 4214,03€ (quatre mille deux cent quatorze euros et trois centimes) correspondant à la somme de trois mois de loyer hors taxes et hors charges.

Dossier de candidature

Les personnes physiques ou morales intéressés devront, sous la forme et dans le délai imparti par le présent cahier des charges, notifier leur proposition d'acquisition en joignant un dossier de candidature, comportant obligatoirement les pièces suivantes :

- L'extrait K-bis de la société ou les projets de statuts dans le cas où la société serait en cours de création ;
- L'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers ou, lorsque la société est établie dans un autre État membre de l'Union Européenne, d'un titre équivalent leur conférant ou leur reconnaissant la qualité de commerçant ou d'artisan ou en cours ;

- Un dossier technique de reprise et de viabilité économique, comportant :
 - o Une lettre de motivation,
 - o Le projet d'activité commerciale, avec le mémo technique des aménagements (visuels, plans, inspirations, démarches envisagées)
 - o En cas de création de société pour le projet :
 - le plan de financement du projet. Ce plan de financement doit préciser si le candidat entend recourir à l'emprunt auquel cas il devra fournir l'accord de la banque et/ou les autres garanties,
 - Le Business plan de l'activité projetée.
 - o Si déjà créée :
 - un état d'endettement de la société existante et le plan de financement en justifiant de l'accord bancaire en cas de recours à l'emprunt et/ou toute autre garantie financière,
 - un état financier des éventuelles autres sociétés à l'actif du candidat via bilan financier de l'année N-1.
 - Le Business plan de l'activité projetée.
 - o La copie de la carte d'identité du futur gérant, ou de sa carte de séjour,
 - o Le statut matrimonial du futur gérant,
 - o Un justificatif de domicile de moins de trois mois,
 - o Le formulaire de candidature annexé au cahier des charges dûment rempli.

Tout dossier incomplet sera écarté.

Conformément à l'article R.214-12 du Code de l'Urbanisme le Maire sera tenu de recueillir l'accord préalable du bailleur sur le projet d'acte de rétrocession accompagné du cahier des charges.

Délai de dépôt des candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 02 décembre 2025 à 17h00.

Les candidatures devront être envoyées sous pli cacheté à :

Monsieur le Maire de Clichy la Garenne
Service Développement Economique
51 rue Pierre
92110 CLICHY LA GARENNE

Les dossiers pourront être déposés en main propre contre récépissé, au bâtiment administratif 51 rue Pierre, 92110 Clichy – du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h. Ils pourront être envoyés par mail, date de réception du mail faisant foi, à commerce@ville-clichy.fr.

Consultation du cahier des charges

Le cahier des charges de rétrocession du droit au bail commercial est consultable au Service du Développement Economique, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, ou sur demande à commerce@ville-clichy.fr, ou au 01 47 15 23.